



N° Vert 80 00 88 88

Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

Equipe nationale du Togo



Qui pour libérer les togolais des griffes du sorcier blanc "Le Roy"

P5

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 18 Avril 2019 N° 226 - Prix 250 F CFA

La 12^{ème} réunion du comité de pilotage du corridor Abidjan-Lagos

Les ministres ont abordé la question de mobilisation des fonds supplémentaires

P2

Malversation financière et plaisanterie de mauvais goût



Nicodème Habia ridiculisé par son propre parti

P3

Office Togolais des Recettes

Vers la mise en application d'une loi aux opérateurs réfractaires aux impôts

P2

Ministère de la sécurité et de la protection civile



Le Lieutenant-colonel Yaovi OKPAOUL, nouveau patron de la police nationale

P3

Echec de la manifestation du PNP samedi dernier

Le remake du 19 août 2017 n'a pas eu lieu

P3



La 12^{ème} réunion du comité de pilotage du corridor Abidjan-Lagos : Les ministres ont abordé la question de mobilisation des fonds supplémentaires

La 12^{ème} réunion du comité de pilotage du programme de développement de l'autoroute du corridor Abidjan-Lagos a pris fin le 12 avril dernier par les travaux de la réunion ministérielle de la CEDEAO. Pays hôte de l'événement, le Togo a été représenté par le ministre des infrastructures et des transports Mme Zourehatou Kassah-Traore. Les travaux de la réunion ont porté sur plusieurs sujets. Au titre de l'examen et adoption des recommandations formulées par les experts, la motion d'adoption a été proposée par le Togo et appuyée par le Ghana. Pour le sujet portant sur le financement du projet et efforts de mobilisation de fonds supplémentaires, le comité de pilotage a adopté et réaffirmé

son engagement personnel pour un suivi auprès des autorités de la Banque Africaine de Développement (BAD) tout en notant l'intérêt manifesté des banques régionales (Sboad BIDC) au projet. Tout sur l'aspect financement, le comité de pilotage a apprécié la proposition de l'African Finance Corporation (AFC) de mobiliser des ressources financières d'investissement pour la phase de construction de l'autoroute.

La question de la localisation du siège social de l'ALCOMA a été abordée et sur cet aspect, il est décidé que la commission de la CEDEAO soumettra le rapport de la mission d'évaluation sur la localisation du siège social lors de la prochaine conférence des Chefs d'Etat et



de gouvernement de la CEDEAO pour une décision finale. Il faut dire que cette 12^{ème} réunion a aussi connu la présence des responsables

de plusieurs institutions engagées dans la construction de ce corridor. Il s'agit du commissaire aux infrastructures commis-

sion de la CEDEAO qui a rassuré de l'avancement des travaux sans occulter la question finance qui manque pour l'aboutissement du projet d'où son clind'œil aux partenaires financiers. L'Union Européenne a été aussi présentée au cours de cette réunion et pour son représentant ce corridor est un projet important pour favoriser les échanges et permettre un brassage culturel entre les populations des 5 pays du corridor. Tribune spéciale, les ministres et représentants des autres pays à savoir du Bénin, du Nigeria de la Côte-D'Ivoire et du Ghana n'ont pas manqué de témoigner l'avancée des travaux dans leurs différents pays.

Charles

PND Togo Axe 2-

Le projet bénéficiera de 25 millions d'euros de la part du Heidelberg Cement

Heidelberg Cement le deuxième cimentier au monde, va financer le Plan national de développement 2018-2022 d'un montant de 25 millions d'euros, c'est ce qui ressort d'une rencontre avec l'institution et les professionnels des médias le 5 avril dernier.



d'agréats» a expliqué Eric Goulinac, le directeur du Groupe allemand au Togo.

Ce financement de Heidelberg Cement sera ingéré dans ses filiales au Togo notamment, Cimtogo, Scantogo et Granutogo.

Dans la mise en œuvre du PND, le secteur privé doit contribuer pour les deux tiers du financement total qui s'élève à 4622,2 milliards FCFA. L'investissement de cette société de cimenterie s'inscrit dans l'axe n°2 du PND qui vise un développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives.

Cécile S.

Office Togolais des Recettes

Vers la mise en application d'une loi aux opérateurs réfractaires aux impôts

L'Office togolais des recettes (OTR) a organisé vendredi 12 avril dernier une conférence de presse à Lomé. Il s'est agi pour les premiers responsables de l'institution d'indiquer de nouvelles réformes aux opérateurs inactifs aux impôts ou fraudeurs qui trichent sur les déclarations et échappent ainsi à la fiscalité intérieure. Cette nouvelle réforme est une forme d'évasion fiscale que l'insti-

ques réfractaires ou qui fraudent, a indiqué Adoyi Esono-Wavana, Commissaire des Impôts de l'OTR. L'institution a annoncé également la publication de la liste des contribuables (sociétés ou indépendants) qui sont en règle avec les services fiscaux (opérateur actif). Tous ceux qui ne trouveront pas leurs noms devront s'acquitter des 15% ou fournir des justificatifs.

bénéficient des mêmes conditions», a expliqué le Commissaire général des impôts, précisant que la mesure est prévue dans le code général des impôts voté le 20 décembre 2018 et le code de procédure fiscale en son article 10.

Le 04 mars dernier, en lançant le Plan national de développement, le Chef de l'Etat avait appelé tous les citoyens au civisme fiscal : « Le consentement de tous



tion veut stopper en appliquant la loi. Ainsi, à partir du 2 mai prochain, l'OTR va appliquer une taxe forfaitaire de 15% en plus des frais de douane à toute marchandise pénétrant dans le cordon douanier aux opérateurs économi-

«Notre souci est de parvenir à appliquer l'équité et la justice fiscale au niveau de tous les opérateurs économiques. C'est une mesure de recouvrement qui oblige toute monde à se mettre au pas. L'OTR œuvre à ce que tous

les contribuables à l'impôt, participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND», avait-il déclaré.

La Rédaction

Siège : Derrière EPP
 Kélégougan
 Tél : 90-02-52-45 / 22-61-13-06
 E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
 c/s Casier N° 087. 13 BP152

Michel Yao TCHADJA
 (alias Ezi Akoma)
 Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
 Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

Ezi Akoma
 Moulikatou
 A. Fic
 Jack Nukunu
 Charles
 Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE
 Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
 La Colombe
 Tirage : 3.000 Exemplaires
 Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
 appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
 votre Journal
 WARAA
 Les Vainqueurs
 chaque jeudi
 dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Echec de la manifestation du PNP samedi dernier Le remake du 19 août 2017 n'a pas eu lieu

Le PNP n'a pas réussi à défier l'autorité samedi dernier. Son opération « Dziri-Bonsafo » a été un fiasco. A Lomé la poignée de manifestants rassemblés à Agoè n'a pas réussi à prendre le dessus sur l'impressionnant dispositif sécuritaire mis en place. On a plutôt assisté aux échauffourées entre forces de l'ordre et manifestants. Comme bilan, on a enregistré à Agoè des blessés et des arrestations. A l'instar de Agoè, les autres villes où le PNP a souhaité manifester ont connu la même situation. Malheureusement, on déplore une perte en vie humaine à Bafilo dans les rangs des manifestants. « On a enregistré un mort. Pour le moment, les circonstances de ce décès ne sont pas



encore élucidées. Mais une chose est claire: il n'est pas mort par balle. Il se pourrait qu'il ait succombé dans une bousculade. Seuls les résultats du mé-

decin légiste pourront nous situer. Mais nous présentons nos sincères condoléances aux familles de la victime », a indiqué le Général Yark Damehame, ministre en

charge de la sécurité. Bien avant la date du 13 avril, le ministre en charge de l'administration territoriale avait réduit à 3 le nombre de villes qui devaient connaître les manifestations du PNP. Il avait également modifié l'itinéraire des manifestations à Lomé. Comme il avait procédé en août 2017, le PNP a de nouveau voulu défier l'autorité en maintenant ses itinéraires et les villes qu'il avait choisies. Malheureusement pour le parti de Tikpi Tchadam, la population n'est pas sortie massivement pour marcher. Les forces de l'ordre n'ont pas éprouvé assez de difficultés pour maîtriser ceux qui sont sortis.

Les manifestations du 19 août 2017

avaient fait tache d'huile parce que le gouvernement avait sous-estimé la capacité de mobilisation du PNP. Il n'avait pas aussi pensé que le PNP pouvait faire recours à la violence en s'attaquant systématiquement aux forces de l'ordre, aux édifices et biens publics et privés. Maintenant le gouvernement connaît bien ce parti qui fait de la violence son arme politique. A l'heure où il met tout en œuvre pour la réussite du PND, il ne permettra pas qu'un parti sans ambition pour le pays vienne réduire à néant tous les efforts déjà fournis.

Jack NUKUNU

La "case" C14 Le CAR conditionne son retour

Après avoir suspendu sa participation aux travaux de la coalition des 14 partis de l'opposition au lendemain des élections législatives du 20 décembre 2018, le Comité d'action pour le renouveau (CAR), veut mettre fin à cette suspension et reprendre pleinement sa place au sein de ce regroupement. Mais pour que cela soit possible, le parti de Me Yawovi Agboyibo pose des conditions. L'information a été rendue publique hier mercredi 17 avril au cours d'une conférence de presse organisée par ce parti à son siège à Lomé.

Il faut rendre l'alternance possible au plus tard en 2020. C'est le nouveau mot d'ordre du Comité d'action pour le renouveau (CAR) qui prône une restructuration totale de la coalition des 14 partis de l'opposition pour y parvenir. Le CAR recommande à la C14 que les principes d'unité nationale, de vérité et de liberté soient érigés en valeurs cardinales en son sein, que ces partis membres se fixent une orientation politique caractérisée par le recourt au couplage de la pression et du dialogue. Le parti recommande également pour les élec-



tions à venir, que des alliances soient conclues entre les membres et que ces

alliances soient ensuite discutées au cours d'une plénière. Pour l'élection présidentielle, le CAR plaide pour que chaque parti soit libre de se présenter et s'engage ensuite, à soutenir le mieux placé de l'opposition au deuxième tour. « C'est la dynamique de la C14 que nous voulons reprendre mais autrement. Ce ne sera pas sur l'ancienne forme mais plutôt sur une nouvelle forme de regroupement basée sur les leçons que nous avons tirées de nos erreurs », a expli-

qué Jean Kissi. « La coalition n'a atteint aucun des objectifs qu'elle s'est assignée dans sa lutte », s'est-il désolé. Les orateurs sont longuement revenus sur les erreurs de parcours commises par la C14. L'une d'elles, indique ce parti, est d'avoir « suspendu les manifestations de rues » à l'orée du dialogue sans s'assurer d'une autre forme de pression sur le régime de Lomé en regrettant le refus de coupler le dialogue à la pression populaire.

Afreepress

Malversation financière et plaisanterie de mauvais goût Nicodème Habia ridiculisé par son propre parti

Ils ont des difficultés à bien gérer leurs partis politiques et pourtant, ils sont des donateurs de leçons et ils aspirent aussi un jour diriger le pays. Eux, ce sont les opposants togolais. Cette semaine, l'un d'eux a été expulsé de la tête de son parti. Il s'agit de Nicodème Habia du parti des démocrates. L'information a été donnée par nos confrères d'Afreepress. A entendre cette agence d'information, le natif de la préfecture de l'Avé est accusé de « haute trahison » contre les intérêts de la formation politique qu'il dirige depuis près de trois ans. HABIA et AKOUMEY Koffi, respectivement président et porte-parole du parti sont accusés de gestion solitaire du parti. Ils excellent aussi dans le détournement de fonds en utilisant les biens du parti à des fins personnelles. Selon la décision notifiée depuis le 30 mars dernier aux concernés par voie d'huissier, Nicodème Habia refusé de se conformer à la ligne politique du parti. On lui reproche aussi un abus de pouvoir et beaucoup d'autres choses. Face à sa gestion calamiteuse du parti, la commission ad-hoc décide un blâme à l'encontre de monsieur AKOUMEY Koffi Adodo, déchu de son titre de Porte-Parole du Parti et des prérogatives qui y sont liées avec interdiction de toute déclaration publique au nom du parti politique « Les Démocrates ». Il n'est plus autorisé à occuper un poste de responsabilité dans le parti. En ce qui concerne le sieur HABIA Ayao, il est « déchu de son titre de Président National et des prérogatives qui y sont liées avec interdiction de toute déclaration publique au nom du parti politique les Démocrates jusqu'à l'ordre »,



écrit Dr. AKOUMEY Koffi, 1er conseiller au Bureau Exécutif du parti « Les Démocrates » et président de la commission ad-hoc mise en place pour régler ce problème. Rappelons que Nicodème Habia est celui, qui en période préélectorale avait décrété une grève de faim pour dit-il plaider la cause des prisonniers politiques. Il a dû suspendre sa grève suite à la maladie qui a risqué l'emporter. Là encore, le président de parti qui est censé donner le bon exemple a fui la clinique BIASA où il a été hospitalisé pendant sa grève de la faim sans régler la facture d'hospitalisation. Il s'est aussi comporté de façon irresponsable à l'égard des médecins traitants. Tous ces faits ont alors porté un coup dur à l'image du parti. Décidemment, le Togo peine à avoir des opposants dignes de confiance. Il n'y a que des vendeurs d'illusions qui trahissent le peuple dans la boue. Ils se servent juste de la politique pour faire leurs business. Avec une telle opposition, c'est le régime actuel qui se frotte les mains.

La Rédaction

Union pour la République a 7 ans Les responsables du parti et les militants ont fêté dans la convivialité

Le parti au pouvoir a célébré la semaine dernière ses 7 ans d'existence. A Lomé, l'apothéose de cet heureux événement a eu lieu à la Blue Zone de Agoè-Cacavé où une grande réjouissance populaire a réuni dans l'après-midi les responsables du parti et les militants. Militants et cadres ont dansé aux rythmes de différents groupes folkloriques mobilisés pour la circonstance. Une diversité culturelle propre à chaque communauté du Togo pour confirmer les valeurs que prône UNIR. A entendre la vice-présidente UNIR en charge de la région politique du Grand Lomé, l'honorable Ibrahima Mémounatou, les militants du parti ont la responsabilité de traduire dans les faits les idéaux du parti. « Notre parti a la lourde et noble charge de présider à la destinée du Togo depuis quelques années grâce à son Président. Le Togo notre pays a su relever de nombreux défis et a pris un grand virage sur les plans politique et socioéconomique plaçant ainsi no-



tre pays au rang des pays émergents. Nous avons aussi l'impérieux devoir de continuer, d'une part à traduire dans les faits et dans nos comportements, les idéaux du parti pour l'atteinte de nos objectifs dont le premier est de consolider l'unité et la cohésion nationale », a-t-elle fait savoir. La cérémonie de réjouissance a été également marquée par la prestation

de nombreux artistes des musiques togolaises et des humoristes. Bien avant la journée apothéose, le parti a assisté à des prières de différentes communautés religieuses pour rendre grâce à Dieu et implorer de nouveau sa grâce sur le parti et le pays. Les différents mouvements du parti ont également mené des actions pour marquer ce 7^e anniversaire.

Waraa

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

La HAAC plaide pour le financement de la presse publique et privée en période électorale

La Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication (HAAC) a rendu public mardi 16 avril 2019 son rapport sur la gestion médiatique des élections législatives du 20 décembre 2018.

C'était lors d'un atelier bilan organisé à Lomé à l'intention des responsables des organes de presse, du Ministère de la Communication, des Sports et de l'Éducation à la citoyenneté et au civisme et de ses partenaires techniques dont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

D'après la HAAC, la presse togolaise dans son ensemble a fait preuve de responsabilité tout au long du processus élec-

toral. « Il me plaît d'adresser aux professionnels des médias, messieurs et mesdames, pour le comportement de la presse au cours de ces élections législatives. Je voudrais donc traduire la satisfaction de la HAAC, car aucun incident notable n'a été signalé dans le processus de couverture médiatique. La HAAC n'a été saisie d'aucune plainte pour non-respect des dispositions prises, ni de plainte pour des menaces sur un journaliste au cours de l'exercice de son métier pendant le processus », s'est félicité Pitalounani Télou, Président de la HAAC. Occasion pour lui d'inviter les organisations professionnelles ainsi que l'ensem-



ble des partenaires à rester mobilisés pour la réussite des échéances électorales à venir.

L'instance de régulation a dans cette optique, formulé des recommandations à

l'endroit des acteurs impliqués dans l'organisation des élections.

Les responsables de la HAAC demandent au gouvernement de veiller à la mise à disposition « rapide » de ressources financières suffisantes afin de lui permettre d'organiser à temps, toutes les activités du processus électoral, d'assurer le financement public des médias officiels et privés, de renforcer l'effectif du personnel du service de monitoring de la HAAC et de prendre les dispositions pour l'enlèvement des affiches à la fin de la campagne.

À l'endroit des médias, l'institution recommande le respect scrupuleux des textes

réglementaires édictés pendant la période électorale, de se conformer aux prescriptions des cahiers des charges des radios et télévisions privées et d'informer systématiquement la HAAC de tout partenariat ou synchronisation avec les médias au plan national et international. Pour finir, l'instance de régulation demande aux candidats de respecter les délais réglementaires de dépôt des messages et déclarations pour le visionnage, l'obligation d'envoyer des représentants dûment mandatés auprès de la HAAC pour le visionnage et de s'approprier les textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections.

Afrepres

Echos de l'exécutif

Le conseil hebdomadaire des ministres s'est tenu hier

Le Conseil des ministres s'est réuni hier mercredi 17 avril 2019 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Au cours des travaux, le conseil a : adopté trois (3) projets de loi ; étudié en première lecture un (1) décret ; écouté une (1) communication ; abordé les divers. Lire l'intégralité.

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 17 avril 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 17 avril 2019 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Au cours des travaux, le conseil a :

- adopté trois (3) projets de loi ;
- étudié en première lecture un (1) décret ;
- écouté une (1) communication ;
- abordé les divers.

Au titre des projets de loi :

Le premier projet de loi adopté par le conseil autorise l'adhésion du Togo à l'annexe VI de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), adoptée le 26 septembre 1997 à Londres.

Dans le souci de préserver l'environnement et l'écosystème marins, l'Organisation maritime internationale a adopté, le 2 novembre 1973, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL). Cette Convention a été modifiée le 26 septembre 1997 par un Protocole et une Annexe VI.

Le présent projet de loi autorise l'adhésion à cette Annexe, qui fixe les limites aux émissions d'oxyde de soufre et d'oxyde d'azote provenant des gaz d'échappement des navires et interdit les émissions délibérées de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le Togo a ratifié la Convention MARPOL et adhère à ses Annexes 1, 2, et 5 par la loi n°89-001 du 2 mai 1989 portant autorisation de ratification.

L'adhésion du Togo à cette Annexe VI lui permettra non seulement de participer à la lutte contre la pollution de l'environnement marin, mais également de délivrer des certificats internationaux de prévention de la pollution de l'air à la grande flotte de navires battant pavillon togolais.

Cet instrument juridique international facilite la prise de mesures entrant dans la

mise en œuvre de l'Action de l'Etat en Mer.

Le deuxième projet de loi adopté par le conseil autorise l'adhésion du Togo à l'Accord portant établissement de la société financière dénommée « Africa finance corporation (AFC) », adopté le 28 mai 2007 à Lagos.

Pour combler l'insuffisance d'investissement dans le secteur des infrastructures de développement en Afrique, des institutions financières et des hommes d'affaires africains ont créé la société financière dénommée « Africa finance corporation (AFC) », à travers une charte, adoptée le 28 mai 2007 à Lagos.

La société financière « Africa finance corporation (AFC) » a pour but de stimuler la croissance économique et le développement industriel des pays africains, en mettant ensemble les banques, les institutions financières locales et les partenaires des secteurs public et privé pour concevoir, financer et réaliser des projets d'infrastructures.

L'adhésion à cet Accord permettra à notre pays d'élargir son groupe de partenaires financiers et donnera l'opportunité aux institutions financières nationales de bénéficier des facilités de prêts de la société en vue de contribuer au financement des projets prioritaires du Plan national de développement (PND).

Le troisième projet de loi adopté par le conseil autorise l'adhésion du Togo aux statuts de la banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB), adopté le 29 juin 2015 à Pékin.

La banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est une institution financière multilatérale de développement, créée pour répondre aux besoins croissants dans le domaine des infrastructures des Etats membres. Elle a pour but de mobiliser les ressources complémentaires nécessaires permettant d'éliminer les difficultés financières que connaissent les pays les moins avancés et de compléter l'action des banques multilatérales de développement existantes.

L'objectif ultime est de favoriser le développement économique durable, de créer la richesse et d'améliorer la connectivité des infrastructures des Etats membres en investissant dans ce domaine et d'autres secteurs productifs.

Dans le but de diversifier les partenariats en matière de financement du développement, le Président de la République a exprimé en septembre 2018, au cours d'une visite au siège de la banque asiatique pour l'investissement dans les infrastructures, en marge de la FOAC, sa volonté de voir le Togo devenir membre à part entière de cette institution.

La proactivité du Togo, sous le leadership du Président de la République, a permis à notre pays d'être admis en qualité de membre, quatre mois après l'acte de candidature. La diligence avec laquelle a été conduit le processus de sélection, marque la confiance qu'inspire la vision du chef de l'Etat traduite dans le Plan national de développement (PND).

Le parachèvement du processus par le vote à l'Assemblée nationale après l'adoption du présent projet de loi autorise l'adhésion du Togo permettra à notre pays de mobiliser des ressources financières additionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs visés par le Plan national de développement (PND).

Au titre des décrets :
Le projet de décret étudié en première lecture porte réorganisation de l'institut national de formation agricole (INFA) de Tové.

Le projet de décret, présenté par le ministre de l'agriculture, de la production animale et halieutique, vise à corriger les insuffisances d'ordre organisationnel et fonctionnel relevées par l'audit de l'INFA, réalisé dans le cadre de la modernisation de l'administration publique.

Le projet de décret ambitionne de réformer l'INFA en l'alignant sur la nouvelle vision de la politique agricole orientée vers « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ».

Au titre des communications :
Le conseil a écouté la communication

présentée par le ministre de l'agriculture et la production animale et halieutique, relative à la protection sociale dans le cadre des interventions du mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA).

Le gouvernement engagé d'importantes réformes visant à booster la croissance économique, à assurer la sécurité alimentaire, à créer des emplois décents pour les jeunes et accroître les revenus des producteurs.

L'une de ces réformes fut la création d'un mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA) dont le pilier 2 a pour objectif de développer des produits assurantiels dans le secteur agricole afin de réduire la vulnérabilité des acteurs face aux chocs exogènes et d'accélérer l'inclusion et la protection sociale.

Pour réaliser cet objectif, il est apparu nécessaire de continuer la réflexion sur le mécanisme d'assurance agricole, le plus judicieux qui garantisse la protection sociale des actifs dans le cadre des interventions du MIFA.

L'assurance agricole devra couvrir toute la chaîne de valeur impliquant plusieurs acteurs dont les agro-entrepreneurs, les producteurs agricoles organisés en coopératives.

Au titre des divers :

Le président de la République a rappelé aux ministres l'obligation de mettre en exécution les recommandations et engagements de la retraite gouvernementale de Kara, tenue les 21 et 22 mars 2019, en vue d'améliorer les résultats des services rendus à nos concitoyens.

Par ailleurs, le conseil a écouté le compte rendu du ministre de l'agriculture et la production animale et halieutique relatif, à la 11^e édition du Forum national du paysan togolais, organisé à Kara du 11 au 13 avril 2019. Ce forum, qui a connu la participation des acteurs du secteur, des partenaires privés et des partenaires techniques et financiers, a eu pour objectif de se pencher sur les enjeux et défis et proposer des solutions innovantes au sein du secteur, pour en faire le socle de l'atteinte des objectifs du PND.

En marge du forum, une mini foire agricole a été organisée en vue de promouvoir les produits du terroir et les techno-

logies innovantes éprouvées, pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement fixés dans le PND. L'apothéose a été présidée par le Premier ministre, Chef du Gouvernement, représentant le Chef de l'Etat. Il a, à cette occasion, décerné des distinctions honorifiques à certains acteurs du secteur, au nom du Président de la République. Le ministre de la santé et de l'hygiène publique a, pour sa part, rendu compte au conseil des ministres du prix que l'Alliance mondiale pour la prévention du paludisme a attribué à notre pays, pour marquer la réussite de la campagne de distribution de moustiquaires imprégnées en 2017. Il a souligné le caractère inclusif de la coopération entre les services de la santé et les forces armées togolaises, qui ont mis à contribution leurs moyens humains et roulants pour convoier et distribuer les moustiquaires.

Il faut rappeler que cette heureuse collaboration se poursuit et a permis de transporter les vaccins dans les zones touchées par l'épidémie de méningite où l'on dénombre 213 cas dont 7 décès. La couverture vaccinale est de 92%.

Enfin, au terme de la délibération du conseil des ministres, il est procédé à des nominations au titre du ministère de la sécurité et de la protection civile.

Fait à Lomé, le 17 avril 2019
Le Conseil des ministres

NOMINATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Sont nommés :

Au ministère de la sécurité et de la protection civile :
- Directeur général de la Police nationale : Le Lieutenant-colonel Yaovi OKPAOUL
- Directeur général adjoint de la Police nationale :

Le Commissaire divisionnaire de Police Mikidjèbe BALATE

- Président de la commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petits calibres :
Le Commissaire divisionnaire de police Tékou Mawuli KODOUVOH

Equipe nationale du Togo

Qui pour libérer les togolais des griffes du sorcier blanc "Le Roy"

S'il y a un togolais qui ne se pose pas cette question il n'est donc pas un véritable supporter des Eperviers du Togo. Tellement l'attente devient longue après l'élimination des Eperviers de la coupe d'Afrique des nations que des togolais commencent par se demander qui pour dire à Claude Le Roy que son boulot à la tête de l'équipe nationale doit prendre fin. En effet cela fait 3 semaines que les Eperviers ont été éliminés par les Ecuireils du Bénin des éliminatoires de la

CAN 2019 mais rien ne se profile à l'horizon quant à l'avenir du technicien français à la tête de la sélection nationale. Si au départ on pouvait le croire sur parole puisqu'il avait déclaré que sa mission à la tête des Eperviers du Togo s'arrêterait juste après une défaite contre le Bénin aujourd'hui le Roy a changé de langage. **"Mon avenir à la tête des éperviers du Togo ne dépend pas de moi Sinon j'ai envie de rester car il y a de très bonnes bases qui sont posées**

pour une belle phase éliminatoires pour la CAN et la coupe du monde 2022" Ces déclarations de Claude Leroy sur la télévision française France 24 suscitent de nouveau des réactions au sein du public sportif. L'écouter on comprend aisément que le vieux n'est pas prêt à quitter les éperviers mais l'interrogation reste. Qui pour le démettre ??? D'aucuns pensent que le français a tellement des intérêts au Togo de telle sorte qu'il ne peut et veut pas quitter la barque. On annonce d'ailleurs la finale



de son projet Graines du Togo samedi prochain au stade municipal avec plus

de 100 jeunes. Dans les coulisses on apprend que les différentes démarches pour tenter de convaincre le premier sportif togolais à chercher un autre entraîneur sont vouées à l'échec d'où la grande inquiétude **"qui pour sauver le foot togolais des griffes de Claude Le Roy"**. Pour le moment le public sportif reste pantoflé. Les jours à venir édifieront toute la nation sur l'avenir de ce français devenu encombrant.

La Rédaction

Championnat national de football D1 24^{ème} Journée

A 21 journées de la fin de la compétition l'ASCK de Kara est déjà sacrée championne après sa victoire en déplacement chez Semassi à Sokodé 1 but à 0 lors de la 24^{ème} journée pendant que l'équipe de Foadan de Dapaong est reléguée en 2^{ème} division après avoir concédé une nouvelle défaite face à l'ASOTR sauf décision contraire de la FTF. Dans la foulée Gbaholessu d'Aného a battu Sara FC de Bafilo 2 buts à 0 et poursuit sa bonne lancée avec pour objectif de sauver la saison. La grande surprise de cette 24^{ème} journée est enregistrée à Kara avec la lourde défaite de Maranatha au dépend de l'ASKO 4 buts à 0.

Les résultats

Semassi 0-1 Asck
Ghikinti 2-3 T.Port
Gomido 2-1 Koroki

Asko 4-0 Maranatha
As Otr 3-2 Foadan
Gbaholessu 2-0 Sara
Dyto 1-1 Anges

Classement

1-ASCK	43pts+13
2-MARA	37pts-1
3-DYTO	36pts+5
4-ANGES	36pts+1
5-SARA	35pts+0
6-GOMIDO	34pts+5
7-AS OTR	33pts-1
8-TOGO-PORT	33pts+1
9-KOROKI	32pts-1
10-GBOHLOE-SU	31pts+1
11-ASKO	30pts+0
12-SEMASSI	29pts-4
13-GBIKINTI	26pts-5
14-FOADAN	19pts-11

CAN 2019/Le programme complet

Vendredi 21 Juin 2019
EGYPT E-ZIMBABWE à 20h au Caire [groupe A]

Samedi 22 Juin 2019
RD CONGO-UGANDA à 14h30 au Caire [groupe A]
NIGERIA-BURUNDI à 17h à Alexandrie [groupe B]
GUINEE-MADAGASCAR à 20h à Alexandrie [groupe B]

Dimanche 23 Juin 2019
MAROC-NAMIBIE à 14h30 au Caire [groupe D]
SENEGAL-TANZANIE à 17h au Caire [groupe C]
ALGERIE-KENYA à 20h au Caire [groupe C]

Lundi 24 Juin 2019
COTE D'IVOIRE-AFRIQUE DU SUD à 14h30 au Caire [groupe D]
TUNISIE-ANGOLA à 17h à Suez [groupe E]
MALI-MAURITANIE à 20h à Suez [groupe E]

Mardi 25 Juin 2019
CAMEROUN-GUINEE-BISSAU à 17h à Ismailia [groupe F]

GHANA-BENIN à 20h à Ismailia [groupe F]

Mercredi 26 Juin 2019
NIGERIA-GUINEE à 14h30 à Alexandrie [groupe B]
UGANDA-ZIMBABWE à 17h au Caire [groupe A]
EGYPT E-RD CONGO à 20h au Caire [groupe A]

Jeudi 27 Juin 2019
MADAGASCAR-BURUNDI à 14h30 à Alexandrie [groupe B]
SENEGAL-ALGERIE à 17h au Caire [groupe C]
KENYA-TANZANIE à 20h au Caire [groupe C]

Vendredi 28 Juin 2019
TUNISIE-MALI à 14h30 à Suez [groupe E]
MAROC-COTE D'IVOIRE à 17h au Caire [groupe D]
AFRIQUE DU SUD-NAMIBIE à 20h au Caire [groupe D]

Samedi 29 Juin 2019
MAURITANIE-ANGOLA à 14h30 à Suez [groupe E]
CAMEROUN-GHANA à 17h à Ismailia [groupe F]

[groupe F]
BENIN-GUINEE-BISSAU à 20h à Ismailia [groupe F]

Dimanche 30 Juin 2019
MADAGASCAR-NIGERIA à 16h à Alexandrie [groupe B]
BURUNDI-GUINEE à 16h au Caire [groupe B]
UGANDA-EGYPT E à 19h au Caire [groupe A]

Lundi 1^{er} Juillet 2019
AFRIQUE DU SUD-MAROC à 16h au Caire [groupe D]
NAMIBIE-COTE D'IVOIRE à 16h au Caire [groupe D]
KENYA-SENEGAL à 19h au Caire [groupe C]

Mardi 2 Juillet 2019
BENIN-CAMEROUN à 16h à Ismailia [groupe F]
GUINEE-BISSAU-GHANA à 16h à Suez [groupe F]
MAURITANIE-TUNISIE à 19h à Suez [groupe E]

Angola-MALI à 19h à Ismailia [groupe E]

Huitièmes de finale

Vendredi 5 Juillet 2019
1^{er} groupe D – 3^e groupe B/E/F à 16h au Caire
2^e groupe A – 2^e groupe C à 19h au Caire

Samedi 6 Juillet 2019
2^e groupe B – 2^e groupe F à 16h à Alexandrie
1^{er} groupe A – 3^e groupe C/D/E à 19h au Caire

Dimanche 7 Juillet 2019
1^{er} groupe B – 3^e groupe A/C/D à 16h à Alexandrie
1^{er} groupe C – 3^e groupe A/B/F à 19h au Caire

Lundi 8 Juillet 2019
1^{er} groupe E – 2^e groupe D à 16h à Suez
1^{er} groupe F – 2^e groupe E à 19h à Ismailia

Quarts de finale

Mercredi 10 Juillet 2019
Quart de finale 1 à 16h au Caire
Quart de finale 2 à 19h au Caire

Jeudi 11 Juillet 2019
Quart de finale 3 à 16h à Suez
Quart de finale 4 à 19h au Caire

Demi-finales

Dimanche 14 Juillet 2019
Demi-finale 1 à 16h au Caire
Demi-finale 2 à 19h au Caire

Troisième place

Mercredi 17 Juillet 2019
Perdant demi-finale 1-Perdant demi-finale 2 à 19h au Caire

Final

Vendredi 19 Juillet 2019
Vainqueur demi-finale 1-Vainqueur demi-finale 2 à 19h au Caire.

Afrifoot

PHARMACIE DE GARDE DU 15/04/19 au 22/04/19

St ANTOINE 1048, Avenue de la libération 22 21 29 64	DES ECOLES Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé 22 51 75 75
BEL AIR Non loin de RAMCO et de l'hôtel Palm Beach 22 21 03 21	HOSANNA Carrefour Sagbado-Sémékonawo, en face de la station service SANOL 22 51 50 49
AKOFA Av. Maman N'Danida Amoutivé 96 32 97 57	DELALI En face de l'hôpital de Cavavé à 100m, entre la Cour d'Appel et le marché de Cavavé 22 25 06 90
BON SAMARITAIN BE PA de SOUZA/Hôpital de BE 22 21 45 30	VERTE Face Ecole du Parti Kikamé 22 25 03 26
CRISTAL Boulevard Houphet Boigny 22 20 90 91	NATION Face ancien Marché TOTSI 22 25 99 65
MAIRIE Face Mairie 22 21 26 39	LAUS DEO Route de Léo 2000, face clinique Besthesda quartier Adidoadin 22 25 15 05
St MARIE Face Super Marché Tokoin-RAMCO 22 21 85 58	ARC-EN-CIEL Agôe-Telessou, à 50m du Carrefour Margot 70 42 50 00
SOURCE DE VIE Face Collège Protestant 22 22 45 71	De La VICTOIRE Avenue Wessomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails) 70 45 74 92
PROSPERITE Située sur le Bd Eyadéma entre l'immeuble AUBA et la Direction de la Police Judiciaire (DPJ) 23 38 84 25	AGOE-NYIVE A côté de l'Eglise Catholique d'Agôe-Nyivé 22 25 83 38
PEUPLE Marché NUKAFU 22 26 84 22	DIVINA GRACIA Quartier Agôe-Fiowi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Balana-Bafana) 93 83 91 00
GBEZE Boulevard Jean Paul II 22 26 32 61	CHARITE A côté du CEG d'Agôe-Nyivé 22 25 12 60
NOTRE DAME Sise au 578 rue assiyé derrière le marché d'Edzranawo, en face de la piscine Atlantide 96 32 97 51	LA MAIN DE DIEU Sise à AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblée de Dieu (Temple Galiléa) 93 40 21 21
KOUSSAN En face du stade de Kegué 96 80 10 01	ABRAHAM Agôe-Lopô Kossigan 22 50 10 00
UNION Boulevard Malfakassa, face crèmerie BAMUDAS – BE KPOIA 22 27 71 64	VERSEAU Près maison Bateau Baguida 22 27 34 53
O GRAIN D'OR Carrefour Zorobar, Grand contournement 22 70 06 90	DE L'EDEN Route d'Aného, face cité Baguida 70 42 13 98
BETHEL Rte d'Adidogomé 22 25 23 70	



Le civisme fiscal est une composante importante pour la réussite de notre PND. Le consentement de tous les Contribuables à l'impôt participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND, tout en ayant comme pendant naturel l'obligation de reddition de comptes à tous les niveaux.

Le Président de la République Togolaise, **Faure Essozimna Gnassingbé** lors du lancement du PND le lundi 4 mars 2019



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Ministère de la sécurité et de la protection civile

Le Lieutenant-colonel Yaovi OKPAOUL, nouveau patron de la police nationale

En marge du conseil des ministres du mercredi 17 avril, le Chef de l'Etat a pris des décrets de nomination au titre du ministère de la sécurité et de la protection civile. Le premier décret de nomination fait du Lieutenant-colonel Yaovi OKPAOUL nouveau Directeur général de la police nationale en remplacement du commissaire divisionnaire de police, Têko Mawuli KODOUOVOH qui devient désormais Président de la commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petits calibres. Le nouveau patron des flics togolais a officié comme commandant adjoint de FOSE (Force Sécurité Election 2018) où il a fait ses preuves dans le contexte des soubresauts politiques qui ont émaillé ce scrutin. Ses proches le décrivent comme un fin travailleur et très compétent. Au moment où la sous région est secouée par une crise d'insécurité, la nation toute entière compte sur cet officier valeureux qui va certainement contribuer au maintien de la paix civile dans notre pays.

La Rédaction



Vous aimez votre pays, participez au PND TOUR dans votre localité.

Après le lancement officiel du **Plan National de Développement 2018-2022**, le Gouvernement de la République Togolaise vous invite à participer activement au **PND TOUR** qui aura lieu à partir du **4 avril 2019**.

Le **PND TOUR**, c'est un rendez-vous avec le génie de notre pays à travers les potentialités socio économiques de chaque localité, des rencontres avec les forces vives de la nation et les acteurs économiques sur toute l'étendue du territoire national.

C'est aussi l'occasion, d'expliquer aux populations togolaises les enjeux du PND.

Au programme : Présentation du PND, expositions, caravane, rencontres et opportunités d'affaires.

Le **PND TOUR**, l'occasion de s'impliquer pour le développement du Togo.



Plan National de Développement

Retrouvez toutes les dates du PND Tour sur
www.republiquetogolaise.com ou facebook.com/PresidenceTG

Le Très Haut Débit
continue son parcours !



est désormais présente à

VOGAN
&
HAHOTOÉ

Le N°1 de l'internet mobile au Togo

TOGO CELLULAIRE FILIALE DU GROUPE TOGOCOM



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015

Le **Très Haut Débit**
continue son parcours !



est désormais présente à
ANÉHO & CINKASSÉ

Le N°1 de l'internet mobile au Togo

TOGO CELLULAIRE FILIALE DU GROUPE TOGOCOM



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015